

La loi du Grenelle de l'Environnement du 3 août 2009 a fixé comme objectif de réduire la production d'ordures ménagères de 7 % par habitant à l'horizon de 2012.

## Collecte des ordures ménagères et des emballages recyclables

La collecte des déchets ménagers et des emballages recyclables (emballages ménagers vides en carton, métal ou plastique) se fait en porte à porte sur la quasi totalité du territoire, sauf pour les zones très éloignées pour lesquelles des points de regroupement sont aménagés.



*Les ordures ménagères résiduelles (vaisselle en carton, restes alimentaires, pots de yaourt, emballages souillés en polystyrène, plastique et carton, déchets de salle de bain tels que cotons, mouchoirs usagés, etc., couches-culottes...) doivent être jetées en sacs dans les poubelles grises ou vertes.*



*Les emballages ménagers vides en carton, métal et en plastique (bidons, flacons et sacs plastique) ainsi que les papiers (journaux, magazines, annuaires, catalogues, courriers, impressions) doivent être jetés en vrac dans les bacs de collecte sélective (poubelles avec couvercle jaune ou bleu).*

## Collecte sélective

### Collecte des journaux, revues, magazines et papiers

Depuis le 1er juin 2012, le mode de collecte des papiers, des journaux et magazines évolue. Il ne sera désormais plus nécessaire de les déposer dans les points d'apport volontaire, excepté pour les communes de Bernis, Caissargues, Domessargues, Fons Outre Gardon, Gajan, La Rouvière, Marguerittes, Mauressargues, Milhaud, Montagnac, Montignargues, Moulézan, Saint Bauzély, Saint Génès de Malgoirès, Saint Mamert du Gard et Sauzet .

Pour les communes de Bezouze, Bouillargues, Cabrières, Caveirac, Clarensac, Dions, Garons, Générac, La Calmette, Langlade, Ledenon, Manduel, Nîmes, Poulx, Redessan, Rodilhan, Sernhac, Ste-Anastasie, St-Chaptes, St-Côme & Maruéjols, St-Dionisy, St-Gervasy et Saint-Gilles ces déchets recyclables devront être déposés dans le bac ou le sac de collecte sélective pour une collecte en porte à porte.



*Les emballages ménagers vides en carton, métal et en plastique (bidons, flacons et sacs*

plastique) ainsi que les papiers (journaux, magazines, annuaires, catalogues, courriers, impressions) doivent être jetés en sacs transparents dans les bacs de collecte sélective (poubelles avec couvercle jaune ou bleu).

## Les colonnes à papier



*Les journaux, magazines, annuaires, catalogues, courriers, impressions doivent être triés.*

Les communes de Bernis, Bezouce, Caissargues, Caveirac, Clarensac, Domessargues, Fons Outre Gardon, Gajan, Générac, Langlade, La Rouvière, Marguerittes, Mauressargues, Milhaud, Montagnac, Montignargues, Moulézan, Saint-Bauzély, Saint-Côme, Saint-Dionisy, Saint-Géniès de Malgoirès, Saint-Mamert et Sauzet, dont le centre de tri ne peut trier le papier en même temps que les autres déchets, continuent à apporter leur papier dans les colonnes à papier.

Les papiers concernés :

- Journaux, magazines
- Publicités, prospectus
- Catalogues, annuaires
- Courriers, lettres, impressions

Attention :

- Il est inutile de les comprimer, de les froisser ou de les déchirer : trop petits, ils ne sont plus recyclables.
- Les papiers souillés sont interdits. Ils pourraient conduire à ce que l'ensemble de votre bac de tri sélectif ou la colonne à papier soit refusé et déclassé en ordures ménagères.
- Les papiers spéciaux comme le carbone, l'aluminium, les radiographies, les papiers sulfurisés, les photos, les papiers peints et les mouchoirs sont interdits dans le bac de tri sélectif et dans la colonne à papiers.
- Les radiographies et les papiers peints sont à déposer en déchèteries.

## La collecte des encombrants

### Un service collecte des encombrants destiné aux particuliers

Depuis le 2 mai 2011, l'Agglo a mis en place un service de collecte des encombrants destiné aux particuliers.

### Une démarche éco-citoyenne

Si votre objet (mobilier ou électroménager) est toujours en bon état, il peut encore servir. Proposez-le à votre entourage ou à des associations caritatives.

Rien ne se perd, tout se transforme : vous pouvez peut être le vendre, le donner sur Internet ou lors d'un vide grenier...

Pensez aussi à le réparer ou le faire réparer !